

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2023 à 20h30

**Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC**

**01. Approbation de la fusion des syndicats d'eau**

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5212-27,

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie en date du 6 février 2023,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement des Bruyères en date du 19 janvier 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-23-004 du 8 mars 2023 portant projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de Saint Sever et du syndicat de production d'eau potable de la Sienne et du transfert des compétences eau potable et assainissement des EPIC de Vire Normandie,

Vu le projet de statuts annexé à l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-23-004 du 8 mars 2023,

Etant rappelé que la commune de Vire Normandie est membre du SIVOM de Saint Sever (distribution d'eau potable sur les communes déléguées de Coulonces et Saint Germain de Tallevende-La lande Vaumont) et du Syndicat de Production d'Eau de la Sienne (production d'eau à partir de l'usine de la Guermonderie),

Etant rappelé que la commune de Vire Normandie exerce la compétence de production et distribution d'eau potable sur les autres communes déléguées en régie personnalisée « Service Eau Vire Normandie », la compétence assainissement collectif en régie personnalisée « Service Assainissement Vire Normandie » et la compétence assainissement non collectif en régie directe,

Monsieur le Maire :

- Expose les démarches engagées entre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement des Bruyères, le SIVOM de Saint Sever, le Syndicat de Production d'Eau Potable de la Sienne et les EPIC Eau et Assainissement de Vire Normandie en vue d'une fusion des différentes structures au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



- Présente l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de fusion. Cette fusion, réalisée selon les dispositions de l'article L.5212-27 du CGCT conduira à la création d'un nouveau syndicat à la carte dénommé « Syndicat des Eaux du Bocage Virois » doté des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. L'ensemble des compétences des structures mentionnées ci-dessus seront reprises par ce nouveau syndicat, conduisant de fait à la dissolution des syndicats existants.

Le projet prévoit également le transfert concomitant des compétences eau potable et assainissement de la commune de Vire Normandie à ce nouveau syndicat. Ce transfert conduira de fait à la dissolution des EPIC « Service Eau Vire Normandie » et « Service Assainissement Vire Normandie ». Ce transfert s'accompagnera d'un transfert au nouveau syndicat de l'ensemble des biens, droits et obligations nécessaires à l'exercice de ces compétences.

- Présente les principales caractéristiques du syndicat résultant de la fusion.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 8 mars 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mars 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

- De se prononcer en faveur de la fusion entre les trois syndicats : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'assainissement des Bruyères, SIVOM de Saint Sever et Syndicat de Production d'Eau Potable de la Sienne, selon le projet de statuts en annexe.
- D'approuver le principe d'un transfert au nouveau syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de l'ensemble des compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif exercées par la commune de Vire Normandie,
- D'approuver le périmètre du futur syndicat, tel que décrit dans l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-23-004 du 8 mars 2023,
- D'approuver le projet de statuts annexé à l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-23-004 du 8 mars 2023,
- D'approuver le principe d'une dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2024 des EPIC « Service Eau Vire Normandie » et « Service Assainissement Vire Normandie », sous réserve de l'aboutissement du transfert de compétences,
- D'approuver le transfert direct au nouveau syndicat de l'ensemble des biens propriétés des deux EPIC et la mise à disposition au nouveau syndicat des biens actuellement affectés aux deux EPIC,
- D'approuver le transfert direct au nouveau syndicat, sans transiter par le budget général de la commune de Vire Normandie, de l'actif et du passif des deux EPIC « Service Eau Vire Normandie » et « Service Assainissement Vire Normandie » et la reprise par le nouveau syndicat des résultats de fonctionnement et d'investissement, tels qu'ils seront constatés par le comptable public à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétence,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/01 du 27 mars 2023 à 20h30

- D'approuver le transfert au nouveau syndicat de l'actif et du passif du budget « assainissement non collectif » et la reprise par le nouveau syndicat des résultats de fonctionnement et d'investissement, tels qu'ils seront constatés par le comptable public à la date d'approbation des comptes de l'exercice 2023,
- D'autoriser le Maire, le Président et la Directrice des EPIC « Service Eau Vire Normandie » et « Service Assainissement Vire Normandie » à signer tout document y afférant,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	10
Vote Pour	44	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/01 du 27 mars 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum [24] : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 3

Le 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 21 Mars 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20230407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023  
Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/01 du 27 mars 2023 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggle		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/01 du 27 mars 2023 à 20h30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.